

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS,
ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION**

**EN SIGNANT LE PRÉSENT CONTRAT, VOUS RENONCEZ À OU ABANDONNEZ CERTAINS
DROITS LÉGAUX, Y COMPRIS LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE OU
DE PRÉTENDRE À UNE COMPENSATION SUITE À UN ACCIDENT**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT !

Initiales du client

Nom	Nom de famille		Prénom		Initiale du second prénom	
Adresse	Rue					
	Ville		Province/État		Code postal	
Adresse électronique			Téléphone	Domicile		Travail
Date de naissance	Année	Mois	Jour		Âge	
Dates de sortie	Année	Mois	Jour		pour	Année Mois Jour

POUR : TAMARACK ALPINE ADVENTURES INC., exerçant à POWDER CREEK LODGE, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE LA PROVINCE DE COMBIE-BRITANNIQUE, HIGH TERRAIN HELICOPTERS LTD., et ses directeurs, cadres, employés, guides, agents, agents indépendants, sous-traitants, volontaires, représentants, ayants droit et cessionnaires (tous ceux auxquels il est fait référence par la suite sous la dénomination « les renonciataires »)

DÉFINITION

Dans le cadre dudit contrat, le terme « **activités en milieu sauvage** » inclut, mais sans se limiter à celles-ci, les activités suivantes : randonnée pédestre, observation de la nature, sports de neige, randonnée à skis, alpinisme, escalade de rocher ou de glace, expéditions, randonnée de haute montagne, escalade glaciaire, vélo de montagne, équitation, natation, navigation de plaisance, pêche, sports aquatiques, et tous les activités, services et utilisation des équipements fournis ou mis à disposition par les renonciataires comprenant les séances ou cours d'initiation et d'enseignement, le transport, l'hébergement, la nourriture et la boisson, l'approvisionnement en eau, les services de secourisme et de premiers soins, et tous les transports ou déplacements utilisant des véhicules, des hélicoptères, d'autres types d'aéronefs, des chevaux et des bêtes de somme, toutes sortes de véhicules tout terrain, navires ou autres types de véhicules.

ACCEPTATION DES RISQUES – PENTES INSTABLES, TERRAINS MONTAGNEUX, RANDONNÉE EN MILIEU SAUVAGE, CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Je suis pleinement conscient que la participation aux activités en milieu sauvage comporte de nombreux risques et dangers. Les chutes de pierres, de neige ou de glace et les glissements de sols se produisent fréquemment sur le terrain où se déroulent des activités en milieu sauvage et peuvent être provoqués par des forces naturelles ou des personnes se déplaçant sur le terrain. Je suis pleinement conscient que les renonciataires peuvent ne pas être en mesure de prévoir si l'utilisation du terrain ou un déplacement sur celui-ci est sûr. Le terrain utilisé pour les activités en milieu sauvage est non contrôlé, non balisé, non surveillé, et présentent de nombreux risques et dangers. Ceux-ci peuvent inclure les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter : corniches ; crevasses ; falaises ; chutes d'arbres ; franchissement de ruisseaux ou de rivières ; eau glacée ; vents violents ; foudre ; roches désagrégés ou instables, rochers, glace, neige, racines et chute de rondins ; incendies de forêt ; terrain et conditions de déplacement glissants et difficiles ; hypothermie ; conséquence de l'altitude sur la santé, notamment œdème pulmonaire et œdème cérébral ; défectuosité du matériel ; rencontres avec des animaux domestiques et sauvages ; glissades, chutes et chocs ou collision avec d'autres personnes, animaux, matériels, ou objets ; se perdre ou être séparé de son groupe ou de son guide ; négligence de la part d'autres personnes ; et **NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES, COMPRENANT NOTAMMENT LE MANQUEMENT DES RENONCIATAIRES À PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION OU À ME PROTÉGER CONTRE LES RISQUES ET LES DANGERS INHÉRENTS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE.** Les communications en milieu sauvage peuvent être difficiles et, en cas d'accident ou de maladie, les opérations de sauvetage, le traitement médical et l'évacuation peuvent ne pas être disponibles ou être retardés. Les conditions météorologiques en montagne sont parfois extrêmes et peuvent changer rapidement et sans avertissement.

JE SUIS PLEINEMENT CONSCIENT DES RISQUES ET DES DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET ENTIÈREMENT TOUS CES RISQUES ET DANGERS, AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE PRÉJUDICES CORPORELS, DÉCÈS, DOMMAGES MATÉRIELS OU PERTES RÉSULTANT DE CEUX-CI.

ÉVACUATION NON PROGRAMMÉE OU EN URGENCE, OPÉRATIONS DE SAUVETAGE OU DE PREMIERS SECOURS

Je prends acte et accepte que toutes les dépenses liées à une évacuation non programmée ou en urgence, des opérations de sauvetage ou de premiers secours seront de ma responsabilité et ne seront pas couvertes par les renonciataires.

AVIS AUX PERSONNES EFFECTUANT UNE ACTIVITÉ SANS GUIDE

1. Toutes les activités en milieu sauvage de votre programme s'effectueront dans leur totalité sans guide. Les services de guide ne seront pas assurés par les renonciataires.
2. Le fait de ne pas avoir recours aux services d'un guide est susceptible d'augmenter les risques et les dangers inhérents aux activités en milieu sauvage.
3. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent avoir l'expérience en matière de déplacements en terrain montagneux. Il est de la responsabilité des personnes effectuant une sortie sans guide de se renseigner sur la nature et le degré de difficulté du terrain et de s'assurer que tous les membres du groupe effectuant la sortie sans guide sont capables d'effectuer une randonnée sur un terrain de ce type.

4. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent être complètement autonomes, expérimentées et capables de suivre un itinéraire en milieu sauvage et en montagne, pour mener des opérations de sauvetage, ainsi que les premiers secours en milieu sauvage.
5. Toutes les personnes effectuant une sortie sans guide doivent posséder l'équipement suivant et savoir parfaitement l'utiliser :
 - Boussole ou GPS avec piles de rechange
 - Cartes topographiques
 - Bombe de répulsif pour ours ou artifices d'effarouchement d'ours
 - Matériel de premiers soins
 - Abri de secours et équipement de survie
 - Équipement de communication d'urgence
6. Il est de la responsabilité des personnes effectuant une sortie sans guide de s'assurer que tous les équipements de communication d'urgence sont opérationnels et que le matériel de communication de secours a été fourni par le groupe.
7. Un gardien refuge peut être chargé d'aider au fonctionnement et à l'entretien du refuge. Le gardien du refuge n'est pas autorisé à fournir des services de guide ou de conseils aux personnes effectuant une sortie sans guide. Sur invitation des personnes effectuant une sortie sans guide, le gardien du refuge peut se joindre à elles pour une randonnée, cependant en aucun cas le gardien ne peut jouer le rôle de guide pour les personnes effectuant une sortie sans guide.
8. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent déposer un plan d'itinéraire journalier au refuge chaque matin avant le départ.
9. Les personnes effectuant une sortie sans guide sont responsables de la mise à jour d'un programme d'appels comme convenu au préalable avec le refuge.
10. L'utilisation d'un refuge de randonnée peut impliquer des risques et des dangers que l'on ne trouve pas habituellement dans les propriétés de location commerciale, y compris, sans toutefois se limiter à cela : escaliers, échelles, ou passerelles raides, étroits et glissants ; éclairage insuffisant ; sources d'énergie alternatives ; brûleurs au bois ou au propane ; luminaires au gaz ou à carburant liquide, ainsi que d'autres éléments pouvant présenter des risques accrus pour les occupants. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent se familiariser avec les équipements fournis, et n'employer aucun outil, équipement, ou appareil tant qu'elles ne sont pas entièrement sûres de comprendre leur fonctionnement en toute sécurité.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du fait que les renoncataires m'autorisent à participer à des activités en milieu sauvage telles que reconnues ou définies dans ledit contrat, et en contrepartie à titre onéreux et valable, j'accepte par le présent document ce qui suit :

1. **DE RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION** que j'ai ou serais susceptible d'avoir à l'avenir à l'encontre des renoncataires et **DE DÉGAGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité pour toutes pertes, dommages, dépenses ou blessures, y compris le décès, dont je suis susceptible d'être victime, ou dont mes plus proches parents pourraient être affligés en raison de ma participation aux activités en milieu sauvage, EN RAISON DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DU CONTRAT, OU LA VIOLATION D'UNE QUELCONQUE OBLIGATION DE DILIGENCE PRÉVUE PAR LA LOI OU AUTRE, NOTAMMENT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EXIGIBLE DANS LE CADRE DE LA **LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS**, R.S.B.C. 1996, c. 337, DE LA PART DES RENONCIATAIRES, ET INCLUANT EN OUTRE LE MANQUEMENT DE LA PART DES RENONCIATAIRES À PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION OU À ME PROTÉGER CONTRE LES RISQUES ET LES DANGERS INHÉRENTS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE DONT IL EST FAIT MENTION CI-DESSUS ;
2. DE TENIR FRANC DE TOUT PRÉJUDICE ET D'INDEMNISER LES RENONCIATAIRES par rapport à toute responsabilité pour tout dommage matériel ou préjudice corporel subi par quelconque tierce partie et résultant de ma participation aux activités en milieu sauvage.
3. Ledit contrat entrera en vigueur et aura force exécutoire sur mes héritiers, proches parents, exécuteurs testamentaires, administrateurs, ayants droit et représentants, en cas de décès ou invalidité me concernant.
4. Ledit contrat et tous les droits, responsabilités et obligations en ce qui concerne les relations entre les parties concernées par ledit contrat seront régis et interprétés uniquement et exclusivement selon les lois en vigueur dans la province de Colombie-Britannique.
5. Toute procédure concernant les parties impliquées dans ledit contrat devra être intentée exclusivement dans la province de Colombie-Britannique et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de la province de Colombie-Britannique.

En acceptant les clauses dudit contrat, je ne me réfère à aucune observation ou déclaration orale ou écrite effectuée par les renoncataires en ce qui concerne la sécurité des activités en milieu sauvage, autre que ce qui est formulé dans ledit contrat.

JE CONFIRME QUE J'AI LU ET AI COMPRIS LEDIT CONTRAT AVANT DE LE SIGNER, ET QUE JE SUIS PLEINEMENT CONSCIENT QU'EN SIGNANT LEDIT CONTRAT JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANTS DROITS ET REPRÉSENTANTS PEUVENT AVOIR PAR RAPPORT AUX RENONCIATAIRES.

Signature du témoin
Nom en lettres majuscules du témoin
Date

Signature du client
Nom en lettres majuscules du client
Signature du parent ou du tuteur si le client a moins de 19 ans

Ledit contrat doit être lu, rempli et signé avant le départ vers la zone de rassemblement.

ÉTÉ / ACTIVITÉ SANS

GUIDE